

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 novembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.		
Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.		
Absent : Béatrice CHEVALLET		
Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE		

OBJET : RENOVATION DES TOITURES DES BÂTIMENTS PUBLICS – DEMANDE DE DETR 2022

Constatant l'ancienneté des toitures des bâtiments publics et la récurrence des problèmes d'étanchéité la Mairie de Murat entreprend un programme pluriannuel pour leur réfection. Les toitures de la piscine, de sa chaufferie, de l'accueil et des vestiaires du gymnase ont été rénovées en 2021 (avec le soutien du contrat de ruralité - DSIL) et **la commune souhaite poursuivre ce travail sur le gymnase et aux ateliers municipaux.**

Les travaux consistent à la mise en place d'un système de surtoiture innovant permettant une vraie étanchéité. Le produit choisi doit permettre une réfection sans modifier le bâti et sans fermer le gymnase ou les ateliers pour travaux en travaillant seulement à ajouter une "enveloppe" imperméable et légère avec une tenue dans le temps. Cette même enveloppe de laine de roche de 40mm participe aussi à la lutte contre les pertes énergétiques.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_113-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

RENOVATION DES TOITURES					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
TOITURE GYMNASE	52 953,56 €		DETR 2022	40%	34 311,00 €
TOITURE ATELIERS MUNICIPAUX	32 824,96 €		AGENCE NATIONALE DU SPORT	12%	10 000,00 €
			REGION	12%	10 590,71 €
TOTAL HT	85 778,52 €		TOTAL	64%	54 901,71 €
TOTAL TTC	102 934,22 €				

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_113-DE